406 (2025-2026) — N° 6

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

10 DÉCEMBRE 2025

PROJET DE DÉCRET

modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard » *

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

Mmes Aït Alouha, Ammi et Bernard

3e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **406** (2025-2026) – Nos 1 à 5

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard »

AMENDEMENT

Dans l'article 47/16/2 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, *sub* article 5 du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard », le 5° est remplacé par ce qui suit :

« 5° le professionnel de soins : tout professionnel de soins de santé visé au 4°, ainsi que les aidants proches ou aidants qualifiés, uniquement s'ils sont désignés par écrit par le patient et après une formation spécifique à la protection des données de santé ; ».

JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à limiter l'accès aux données sensibles aux seuls professionnels de santé qualifiés et à éviter les dérives liées à un accès trop large (aidants, volontaires, etc.).

R. AÏT ALOUHA

J. AMMI

A. BERNARD